

Votre enfant à Verdun

Toutes les clés pour inscrire votre enfant à l'école, au CAAPE, à la restauration scolaire, aux NAP.

Dans un souci d'efficacité au bénéfice des enfants et de leurs parents, nous avons souhaité redonner corps aux écoles de proximité de notre ville, en proposant des services utiles qui redonnent du sens à la collectivité.

Dans le cadre de l'inscription de vos enfants à l'école, vous trouverez dans ce petit guide les réponses aux questions les plus couramment posées sur le nouveau fonctionnement des CAAPE, des cantines et des NAP.

Sans oublier de souhaiter aux enfants d'agréables vacances scolaires, je leur souhaite, par avance, ainsi qu'à leurs parents, une bonne rentrée 2014...

Samuel HAZARD
Maire de Verdun

MEMO

- Ecole sur 4 jours et demi par semaine (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi)
- Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), services périscolaires de proximité (CAAPE et cantine dans chaque école).
- Services extrascolaires pour les petites vacances (CAAPE de 07h00 à 18h30).

Renseignements :
Direction Enfance Jeunesse et Sports
Tél : 03 29 83 44 22
Site Internet : www.ville-verdun.fr
mail : mairie@ville-verdun.fr

Où mon enfant va-t-il manger?

A compter de la rentrée 2014, votre enfant pourra se restaurer dans les lieux suivants :

Restauration de Caroline Aigle pour les élèves de Caroline Aigle

Restauration de Château Couten pour les élèves Poincaré / Galland

Tisanerie de Porte de France pour les élèves de Porte de France

Restauration de Glorieux pour les élèves de Glorieux

Restauration du Collège Barrès pour les élèves de Michel/Pergaud, Prévert et Jules Ferry.

Pour tous les déplacements, vos enfants seront accompagnés par des animateurs de la Ville de Verdun. Le trajet pour le collège Barrès s'effectuera en bus en ce qui concerne les élèves de Jules Ferry.



Et sur le temps extrascolaire ?

Le CAAPE fonctionne pendant les petites vacances scolaires de 07h00 à 18h30 avec des activités variées et des mini-camps proposés aux enfants selon les périodes.

Des stages multisports et des activités de sport découverte sont aussi à la disposition des enfants.



Tarification des CAAPE

Tranche en fonction du quotient familial	CAAPE des périodes scolaires			Repas	CAAPE vacances scolaires et mercredi après-midi	
	Matin	Midi	Soir		1/2 journée	Journée
0 à 699 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,50 €	1,25 €	2,50 €
700 € à 999 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	2,00 €	2,50 €	5,00 €
1000 € à 1500 €	2,65 €	2,65 €	2,65 €	3,00 €	3,75 €	7,50 €
> 1500 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	4,00 €	5,00 €	10,00 €
Non verdunois	3,50 €	3,50 €	3,50 €	4,00 €	5,00 €	10,00 €

Le prix de la demi-heure de garderie pendant la pause méridienne avant ou après le repas sera de 1€.

Le calcul s'effectue sur la base du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales. La facturation a lieu chaque mois.

Exemple : si j'ai deux enfants et un quotient familial de 800 € et que mes deux enfants fréquentent le CAAPE matin, midi et soir, le tarif à la journée sera le suivant

Matin : 1.75 euros X 2 enfants = 3,50 €
Midi : 1.75 euros X 2 enfants = 3,50 €
Repas : 2 euros X 2 enfants = 4,00 €
Soir : 1.75 euros X 2 enfants = 3,50 €
Soit : 14,50 euros par jour.



Les NAP seront-elles payantes?

La proposition d'accès gratuit aux NAP sera soumise à un prochain conseil municipal.



Comment s'articule la journée de mon enfant ?

1) **Temps du matin (CAAPE)** : accessible à tous les enfants, de 7h00 jusqu'à l'ouverture de l'école (activités calmes).

2) **Temps d'enseignement**

3) **Pause de midi** : 5 lieux de restauration scolaire accueillent les enfants des 9 écoles de la ville (repas suivis d'activités adaptées et encadrées par des animateurs).

4) **Temps d'enseignement**

5) **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** : d'une durée d'1 heure dans chaque école avec de nombreuses activités de découverte.

6) **Temps du soir (CAAPE)**: accessible à tous les enfants, de la fin des NAP jusqu'à 18h30 (Etude surveillée des devoirs à la demande ou activités au choix).

Et le mercredi ?

CAAPE le matin, temps d'enseignement, pause méridienne et CAAPE à partir de 13h45 dans chaque école jusqu'à 18h30.

Comment et quand s'inscrire ?

Pour l'école, l'inscription est obligatoire pour toute première fréquentation de l'école (entrée en maternelle, déménagement, ...) et pour le CP (cours préparatoire).

Pour le périscolaire (CAAPE, NAP), une inscription préalable en Mairie est nécessaire chaque année. La liste des documents nécessaires est disponible sur le site internet de la Ville de Verdun.

Puis-je choisir les moments d'accueil périscolaire (CAAPE et NAP) de mon enfant ?

Oui. C'est un service facultatif. L'enfant peut bénéficier de l'accueil à tout moment mais il est indispensable d'avertir les services de la Ville la veille. **Possibilité d'accueil sans restauration d'une demi heure après la classe et avant le retour en classe pendant la pause méridienne**



Puis-je choisir les activités de mon enfant dans les NAP?

Non. L'enfant ne pourra pas choisir ses activités à la carte. Les nouvelles activités périscolaires proposées s'articulent autour de 5 familles : bien dans son corps; les sens en éveil ; graine d'artistes ; je me détends ; j'explore mon environnement. Les plannings d'activités seront communiqués en début d'année.

Pour les NAP, la première semaine de la rentrée sera consacrée à la présentation des activités et des intervenants aux parents et aux enfants.



Qui anime et assure la surveillance de mon enfant pendant les temps périscolaires ?

Les temps périscolaires gérés par les services de la Ville sont déclarés comme « Accueil collectif de mineurs » auprès des services de l'État, garantissant ainsi un taux d'encadrement et de qualification des personnels élevés avec les diplômes requis tels que CAP, BAFA, BAFA, BPJEPS, éducateurs sportifs, ...



Quels sont les documents officiels à ma disposition?

Vous pouvez trouver sur le site de la Ville les projets pédagogiques et éducatifs tant pour les CAAPE que pour les NAP. Les règlements intérieurs spécifiques vous seront également remis à chaque inscription.

Un protocole de sécurité veillant à garantir la sécurité de votre enfant et permettant de faire le lien entre l'école et les temps périscolaires est également disponible.

Si mon enfant rencontre un problème (maladie, blessure, dispute..) lors des temps périscolaires, à qui puis-je m'adresser ?

La Direction de l'Enfance vous accompagnera en cas de besoin spécifique à mettre en place (exemple : allergie alimentaire). Pour ce faire, veillez à bien remplir la fiche sanitaire transmise au moment de l'inscription.

En cas d'incident sur le temps périscolaire, vous serez immédiatement contactés grâce à cette fiche.



Horaires Périscolaires et scolaires

Ecoles	Caape matin	Ecole matin	Repas	Ecole après-midi	TAP	Caape soir
Primaire Glorieux	07h00 08h45	8h45 12h00	12h00 13h45	13h45 15h45	15h45 16h45	16h45 18h30
Primaire Porte de France	07h00 08h45	8h45 11h45	11h45 13h30	13h30 15h45	15h45 16h45	16h45 18h30
Primaire Caroline Aigle	07h00 08h30	8h30 11h45	11h45 13h30	13h30 15h30	15h30 16h30	16h30 18h30
Elémentaire Poincaré Galland	07h00 08h45	8h45 12h00	12h00 13h45	13h45 15h45	15h45 16h45	16h45 18h30
Maternelle Galland	07h00 08h45	8h45 12h00	12h00 13h45	13h45 15h45	15h45 16h45	16h45 18h30
Elémentaire Michel Pergaud	07h00 08h45	8h45 11h45	11h45 13h45	13h45 16h00	16h00 17h00	17h00 18h30
Maternelle Prévert	07h00 08h45	8h45 11h45	11h45 13h45	13h45 16h00	16h00 17h00	17h00 18h30
Elémentaire Jules Ferry	07h00 08h45	8h45 12h00	12h00 13h45	13h45 15h45	15h45 16h45	16h45 18h30
Maternelle Jules Ferry	07h00 08h45	8h45 12h00	12h00 13h45	13h45 15h45	15h45 16h45	16h45 18h30